



N°2021-74

**ACCOMPAGNEMENT
DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UNE
PISTE CYCLABLE DE LA
COMMUNE DE
RENAISON
CONVENTION DE
COORDINATION DU
RENOUVELLEMENT DE LA
CONDUITE D'EAU
POTABLE ROUTE DE
SAINT-ANDRE-
D'APCHON**

**AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 5 mai 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 29 avril 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 25 présents, à savoir :

MM.Daniel Fréchet,Mme Fabienne Stalars, MM.Aldo Marcuccilli,Philippe Chatre, Lucien Murzi,Eric Lacroix,Timothée Crionay Vice-Présidents ; MM.Robert Clevenot,Daniel Corre,Christian Dupuis, Charles Labouré,Jean-François Lacroix,Pascal Néron,Eric Martin,Gérard Meunier,Jean-Jacques Raffin,Yves Tamin,Michel Tarasco,Laurent Beluze,Gilbert Grataloup,Sébastien Allier,Jacky Geneste, Mmes Sylvie Martinez, Joëlle Girardet, Cécile Dony Délégués titulaires.

Absents avec excuses :

MM.Romain Bost,Jean-Paul Capitan,Nicolas Chargueros,Romain Coquard,Didier Demarchelier,Pierre Devedeux,David Dozance,Marcel Feraille,David Gianone, Didier Prunet,Stéphane Raphaël, Mme Laurence Boyer Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Sylvie Martinez

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté interpréfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'eau », du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet et création du Syndicat « Roannaise de l'Eau » ;

Vu la délibération du comité syndical du 3 février 2021 approuvant le budget primitif eau potable pour l'exercice 2021 ;

Considérant la programmation de travaux d'aménagement d'une cyclable route de Saint André par la commune de Renaison sur l'exercice 2021 ;

Considérant que Roannaise de l'eau a étudié l'opportunité de renouveler la conduite d'eau potable située sous l'emprise du projet de la commune ;

Considérant que l'accompagnement du projet de piste de cyclable de la commune de Renaison nécessite une coordination des opérations et des plannings des travaux respectifs des deux maîtres d'ouvrages ;

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la convention de coordination des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable par Roannaise de l'eau avec les travaux d'aménagement d'une piste cyclable par la commune de Renaison au niveau de la route de Saint André sur l'exercice 2021 ;
- autoriser Madame STALARS, Vice-Présidente déléguée à l'eau à signer la convention ;
- dire que les dépenses seront réglées sur les crédits prévus à cet effet au budget concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Roanne, le 19 mai 2021

Le Président

Daniel FRECHET

CONVENTION DE COORDINATION DE TRAVAUX

Entre

Roannaise de l'eau représenté par son Président, Daniel FRECHET, habilité par une délibération du comité syndical du 5 mai 2021

Et

La commune de Renaison représentée par son Maire, Laurent BELUZE, habilité par une délibération du conseil municipal du

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles RDE réalisera les travaux de renouvellement des réseaux d'eau en lien avec les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la voirie de la commune de Renaison route de Saint André.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

2-1 Programme de travaux et planning prévisionnel de RDE

Les travaux de RDE consistent en :

- Travaux préparatoires
- Tranchées et terrassements
- Fourniture et pose de canalisations, ouvrages annexes, dispositifs de raccordement
- Travaux de maçonnerie
- Fourniture et pose des métaux et équipements

Le montant des travaux de renouvellement des réseaux est estimé à 70 000€HT.

La durée de ces travaux est fixée à jours/semaines/mois, avec un démarrage prévisionnel le .

A l'issue des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de RDE, la commune est responsable de la réfection des tranchées.

2-2 Programme de travaux et planning prévisionnel de la commune de Renaison

Les travaux d'aménagement d'une piste cyclable de la commune de Renaison consistent en :

Leur durée est fixée à jours/semaines/mois, avec un démarrage prévisionnel le .

En cas de modifications de ses engagements par la commune de Renaison après le démarrage des travaux par RDE, la commune s'engage à rembourser RDE des surcoûts générés par la(les) modification(s) par rapport à son programme initial.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention est conclue pour la durée de l'exercice budgétaire 2021.

Fait à Roanne, le

ROANNAISE DE L'EAU

Le Président

COMMUNE DE RENAISON

Le Maire

Daniel FRECHET

Laurent BELUZE

PROJET